

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/58 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/31	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 19

POUR : (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quatre septembre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/08/2019

M. Michel MEIS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR P ; PAYEN F et Messieurs ADAM C ; BESANCON T ; BOUILLON J ; CANIVENQ R ; CORNEILLE JP ; DUGARD Y ; ETIENNE P ; FLEURY V ; GODART O ; MALVAUX A ; MANCEAUX C ; MEIS M ; RICHELET JP ; SIGNORET F ; SINGLIT B.

Représentés : M. CARPENTIER D donne pouvoir à Mme PAYEN F ; M. MATHIAS F donne pouvoir à M. SINGLIT B.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20/06/2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 20/06/2019 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'absence de remarques,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 20/06/2019.

Le Président,

Francis SIGNORET

